

Ajaccio, le **03 MARS 2025**

Affaire suivie par : DPM2A
Tél : 04.95.29.09.80
dpm2a@mer.gouv.fr

Madame la Présidente,

Une demande de zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) pour la grande plaisance (navires de 24 mètres et plus), qui est située dans le golfe de Sant'Amanza, sur le littoral de la commune de BONIFACIO, est actuellement instruite par mes services.

Ce projet est composé de deux zones de mouillage comprenant chacune sept coffres d'amarrage. Il n'est pas soumis à étude d'impacts.

Une consultation du public, sous la forme d'une enquête publique unique dont les modalités d'ouverture et d'organisation sont fixées aux articles R.123-2 à R.123-27 du code de l'environnement, doit être organisée au titre du changement substantiel dans l'utilisation du domaine public maritime (R.2124-44 du code général de la propriété des personnes publiques).

À cette fin, en application de l'article R.123-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir désigner un commissaire-enquêteur pour une enquête publique unique qui se déroulerait à partir du mois d'avril 2025.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de ma considération distinguée.

Devu à l'attente.

Le préfet



Jérôme FILIPPINI

Pièce jointe : Dossier de présentation du projet

Madame Anne BAUX
Présidente du tribunal
administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 Bastia Cedex